

GUIDE TARIFAIRE

PERSONNES À FAIBLES RESSOURCES



édition
janvier
2010

SYTRAL



PARTOUT, POUR TOUS, IL Y A TCL



→ ÉDITORIAL

La politique tarifaire du réseau TCL a la volonté d'offrir des tarifs adaptés quelque que soit sa situation, ses ressources ou ses habitudes de déplacements. Elle cherche à développer l'utilisation des transports en commun, notamment en fidélisant les clients grâce à ses nombreux abonnements qui permettent de voyager librement et facilement tout en faisant des économies.

Comme pour tous les réseaux de transports en commun, les tarifs TCL sont révisés chaque année afin de prendre en compte l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie et plus généralement l'ensemble des coûts d'exploitation. Cela permet également d'assurer le développement du réseau afin d'offrir des transports de qualité, adaptés aux besoins de notre agglomération et de ses habitants.

En 2010, les tarifs augmenteront à partir du 1^{er} janvier, d'une manière relativement uniforme mis à part le ticket unitaire, maintenu à 1,60€ et les abonnements sociaux dont les tarifs sont inchangés. En effet, les abonnements Pass 2 Partout et Pass Partout S restent respectivement à 8,40€ et 16,80€ par mois.

Bernard RIVALTA,
Président du SYTRAL
Syndicat Mixte des Transports pour
le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise.

→ L'ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU TCL

Le SYTRAL s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de mise en accessibilité du réseau TCL.

Un vaste programme d'équipements a été mené dans ce domaine : implantation d'ascenseurs dans les stations de métro, acquisition systématique de bus, trolleybus et tramways à plancher bas, diffusion d'annonces sonores, aménagement des arrêts de bus...

De nombreux outils d'information permettent également à toute personne, quelle que soit sa situation, son handicap (moteur, auditif, visuel) d'anticiper ses déplacements sur le réseau :

Le site **www.tcl.fr** est entièrement accessible à tous (plans sonores, navigateur vocal, possibilité de grossir les caractères...).

Le **plan des lignes** principales du réseau TCL existe en deux versions : **braille et sonore**. Ils sont disponibles auprès d'Allô TCL au 0 820 42 7000.

Le service « **Accès TCL** » : grâce au site **www.acces.tcl.fr** et au service d'information par téléphone au **04 26 10 12 12**, il est possible de s'informer, en amont de ses déplacements, sur la disponibilité des équipements mécaniques (ascenseurs) des stations de métro.

Comment accéder au métro ?

Toutes les stations de métro sont équipées de **portillons automatiques**.

Pour voyager en règle, munissez-vous d'un titre de transport. Des stations sont équipées de distributeurs automatiques (paiement par carte bancaire ou monnaie).

Pour les personnes à mobilité réduite, les voyageurs chargés de bagages ou accompagnés d'enfants en bas âge, des portillons spécifiques ou des ascenseurs permettent d'accéder aux quais du métro.

→ INFOS PRATIQUES

Qu'est-ce que la carte Técély ?

La carte Técély est le support de l'ensemble des abonnements au réseau TCL. Elle coûte 5 euros à sa création, lors de son renouvellement (tous les 5 ans) ou en cas de remplacement (détérioration, convenance personnelle ou autre motif).

Où et comment se la procurer ?

Toute nouvelle souscription d'abonnement s'accompagne de la fabrication d'une carte. Cette démarche s'effectue obligatoirement en agence commerciale TCL. Munissez-vous d'une photo d'identité, d'une pièce d'identité originale et d'un justificatif de domicile.

Si vous changez d'adresse, vous pouvez effectuer la modification avec la copie d'un justificatif de domicile soit :

- par courrier auprès du Service clients au 19, boulevard Vivier Merle 69003 Lyon,
- vous rendre en agence TCL.

Que faire en cas de perte ou de vol ?

Il suffit de vous rendre dans une agence commerciale TCL, muni(e) d'une pièce d'identité originale. Comme la carte Técély est sécurisée, une nouvelle carte sera établie sur laquelle votre abonnement en cours sera transféré. Vous réglerez seulement les 5 euros de fabrication de la nouvelle carte.

Comment et pourquoi valider la carte Técély ?

Pour être en règle, les abonnés du réseau TCL doivent valider leur carte Técély en la présentant devant les valideurs embarqués à bord des bus et des tramways ou sur les bornes de contrôle d'accès placées aux entrées des stations de métro et du funiculaire.

Comme tous les titres de transport, une carte Técély doit être validée à chaque changement de ligne, correspondances comprises. Seules les correspondances d'une ligne de métro à une autre sont exemptées de validation.

→ CONSEILS POUR VOYAGER EN RÈGLE*

Les principes à respecter

Seule la validation systématique de votre titre de transport (abonnement ou ticket) à chaque voyage vous permet d'être en règle. Oublier de valider vous place en situation de fraude, même si vous possédez un titre de transport en cours de validité.

Vous devez valider à chaque correspondance (hors correspondances métro / métro).

Rappel : votre titre est personnel, voyager avec un titre déjà utilisé par une autre personne ou céder son titre à autrui est interdit et constitue une infraction passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 80 €.

Si vous voyagez avec un ticket

Vous devez le valider à chaque montée et en correspondance dans le bus, le tramway ou avant votre accès au métro.

Un ticket unitaire est valable pour un déplacement, quel que soit le nombre de correspondances dans la limite d'une heure. Attention : l'aller-retour est interdit.

Si vous êtes abonné

En cas d'oubli de validation, vous serez passible d'une amende de 5 €, payable immédiatement au contrôleur, dans les 2 mois en agence commerciale ou au bureau des contrôles.

Si vous êtes titulaire d'un abonnement en cours de validité mais que vous n'avez pas votre carte sur vous, vous devrez la présenter dans les 2 mois en agence commerciale ou au bureau des contrôles. Il vous en coûtera alors 5 €.

* Ces conseils sont un extrait du règlement en vigueur, que vous pouvez demander au bureau des contrôles. Les montants mentionnés dans cette rubrique sont susceptibles de modifications courant 2010.



→ CE QUE PEUT VOUS COÛTER LA FRAUDE

Lors d'un contrôle de titre de transport

Merci de présenter spontanément à l'agent de contrôle votre titre TCL. Si vous n'êtes pas en règle, vous devrez présenter une pièce officielle d'identité.

Un procès-verbal sera alors dressé par le contrôleur.

Prix et amendes

Le montant du procès-verbal est progressif, en fonction du délai de paiement.

Défaut de titre de transport

- > Paiement immédiat auprès du contrôleur : **42 €.**
(par carte bancaire, chèque ou en espèces, contre remise d'un reçu par le contrôleur).
- > Règlement dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date du PV : **46 €.**
- > Règlement plus de 7 jours et moins de 2 mois à compter de la date du PV : **80 €.**

Présentation d'un titre de transport non valide ou non complété

- > Paiement immédiat : **28 €.**
- > Règlement sous 7 jours : **46 €.**
- > Règlement au-delà de 7 jours : **66 €.**

Pour toutes les infractions, le défaut de paiement dans les deux mois qui suivent l'établissement du PV entraînera la transmission du dossier au tribunal et l'établissement d'une amende majorée, recouvrée par le Trésor Public, d'un montant de **180 €.**

Où et comment régler les amendes ?

En agence commerciale TCL.

Au bureau des contrôles TCL, sur place ou par courrier en joignant la cartonnnette remise par le contrôleur, avec un chèque ou un mandat cash (délivré par la banque postale).

Bureau des Contrôles

17, boulevard Vivier-Merle • BP 3256 Lyon Cedex 03
Ouvert de 12 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi.
Fermé le samedi.

→ ABONNEMENTS

Vous êtes :

- bénéficiaire de l'**Allocation de Retour à l'Emploi/Formation (A.R.E. ou A.R.E.F.)** sur un mois complet,
- domicilié dans la Communauté Urbaine de Lyon,
- non imposable selon barème fiscal du Ministère de l'Économie et des Finances.

Pass 2 Partout

8,40 € par mois

Si taux* inférieur ou égal à **14,96 €.**

Validité des droits : **6 mois**

Pass Partout S

16,80 € par mois

Si taux* compris entre **14,97 € et 26,93 €.**

Validité des droits : **6 mois**

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Dernier avis de paiement de l'ARE ou relevé de situation Assedic de moins de 6 mois (ou bulletin de paye) émanant de tout organisme du Secteur Public (Enseignement, Trésor Public, HCL...).
- > Dernier avis de non imposition.

Vous êtes :

- bénéficiaire de l'**Allocation de Solidarité Spécifique (A.S.S.)** sur un mois complet,
- domicilié dans la Communauté Urbaine de Lyon,
- non imposable selon barème fiscal du Ministère de l'Économie et des Finances.

Pass 2 Partout

8,40 € par mois

Si taux* unique à **14,96 €.**

Validité des droits : **6 mois**

Pass Partout S

16,80 € par mois

Si taux* unique à **21,48 € (plus de 55 ans).**

Validité des droits : **6 mois**

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Dernier avis de paiement de l'ASS ou relevé de situation Assedic de moins de 6 mois (ou bulletin de paye) émanant de tout organisme du Secteur Public (Enseignement, Trésor Public, HCL...).
- > Dernier avis de non imposition.

* Taux susceptibles de modification courant 2010.

→ ABONNEMENTS

Vous êtes :

- personne sous **Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE)**,
- domicilié dans la Communauté Urbaine de Lyon,
- non imposable selon barème fiscal du Ministère de l'Economie et des Finances.

Pass Partout S

16,80 € par mois

Validité des droits : 6 mois

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Feuillet vert ou copie du contrat validé par l'ANPE et l'employeur.
- > Dernier bulletin de salaire.
- > Dernier avis de non imposition.

Vous êtes :

- bénéficiaire du **Revenu de Solidarité Active (RSA)**,
- domicilié dans la Communauté Urbaine de Lyon.

Pass 2 Partout

8,40 € par mois

Validité des droits : 6 mois

Pièces à fournir en agences TCL* :

- > Dernière attestation de paiement RSA précisant le versement uniquement du RSA socle (sans RSA activité) délivrée par la CAF ou la CMSA ;
- > ou formulaire de création ou renouvellement des droits TCL établi par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) ou la Maison du Département du Rhône (MDR).

Pour toutes les pièces à fournir, merci de présenter les originaux.

→ ABONNEMENTS

Vous êtes :

- enfant scolarisé de parents bénéficiaires d'un abonnement **Pass 2 Partout**,
- domicilié dans la Communauté Urbaine de Lyon.

Pass 2 Partout

8,40 € par mois

Validité des droits jusqu'au 31 août de l'année en cours

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Certificat de scolarité ou demande d'abonnement Pass Scolaire validée par l'établissement scolaire de l'année en cours.
- > Livret de famille (ou attestation de la Caisse d'Allocations Familiales) pour les parents isolés.

Vous êtes :

- **jeune chômeur** âgé de 18 à 25 ans ayant 12 mois de chômage sur les 18 derniers mois,
- domicilié dans la Communauté Urbaine de Lyon.

Pass 2 Partout

8,40 € par mois

Validité des droits : 6 mois

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Dossier complété en agence TCL et transmis à l'ANPE pour confirmation des 12 mois de chômage sur les 18 derniers mois. Le bénéficiaire est informé de l'acceptation ou du refus par courrier.
- > Enveloppe timbrée au nom du bénéficiaire.

Vous êtes :

- jeune bénéficiaire du **Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**,
- domicilié dans la Communauté Urbaine de Lyon.

Pass Partout S

16,80 € par mois

Validité des droits : 6 mois

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Justificatif délivré par les communes, les missions locales ou Maisons du Rhône.

Vous êtes :

- **demandeur d'asile** souhaitant le statut de Réfugié Politique,
- domicilié dans la Communauté Urbaine de Lyon.

Pass 2 Partout

8,40 € par mois

Validité des droits : 6 mois

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Dernier avis de paiement de de l'allocation temporaire d'attente.
- > Récépissé constatant le dépôt d'une demande de réfugié.



→ ABONNEMENTS

Vous êtes :

- **personne malvoyante** d'un taux de cécité égal ou inférieur à 1/20^e pour chaque œil,
- domicilié dans le Rhône.

Personne malvoyante **5,20 €** par an

Validité des droits jusqu'au renouvellement de la carte Técély

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Carte d'invalidité portant l'étoile verte en cours de validité ou carte d'invalidité précisant la mention "CÉCITÉ" en cours de validité ou certificat médical de moins d'un an précisant le taux de cécité égal ou inférieur à 1/20^e pour chaque œil.

Vous êtes :

- titulaire de l'**Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.)**,
- domicilié dans une commune desservie par le réseau TCL.

Pass Partout S **16,80 €** par mois

Validité des droits jusqu'au renouvellement de la carte Técély

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Notification d'allocation annuelle ou dernière attestation de paiement mensuel délivrée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole (CMSA).
- > À partir de 60 ans, présentation de la dernière notification annuelle ou dernière attestation de paiement mensuel délivrée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole (CMSA).

Vous êtes :

- bénéficiaire de l'**Allocation Supplémentaire Invalidité (A.S.I.)** ou **Fond National (F.N.)**,
- domicilié dans une commune desservie par le réseau TCL.

Pass Partout S **16,80 €** par mois

Validité des droits jusqu'au 31 août de l'année en cours

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Dernière attestation trimestrielle de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI) ou dernier décompte détaillé précisant le versement du Fond National (FN), délivré par la CPAM ou la CMSA.
- > À partir de 60 ans, présentation de la dernière attestation de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI) ou dernier décompte détaillé précisant le versement du Fond National (FN).

→ ABONNEMENTS

Vous êtes :

- **personne non imposable** selon barème fiscal du Ministère de l'Économie et des Finances,
- domicilié dans le Rhône et âgé de plus de 65 ans.

Senior Avantage **50 €** par an ou **5 €** par mois

Validité des droits jusqu'au renouvellement de la carte Técély

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Dernier avis de non imposition.

Vous êtes :

- **mutilé de Guerre ou du Travail**,
- domicilié dans le Rhône et âgé de plus de 65 ans.

Mutilé de Guerre/Travail **5,20 €** par an

Validité des droits jusqu'au renouvellement de la carte Técély

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Carte délivrée par l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC*) à une barre rouge (taux d'invalidité d'au moins 50%).
- > Carte délivrée par la Fédération Nationale des Accidents du Travail et des Handicapés (FNATH**) (taux d'invalidité d'au moins 50 %).

* : ONAC : 3, rue Louis Vittet 69001 LYON - 04 78 27 15 61

** : FNATH : 254, rue Créqui 69003 LYON - 04 78 60 72 91

Vous êtes :

- bénéficiaire et ayant droit de la **Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC)**,
- quel que soit le lieu de votre domicile.

Pass Partout S **16,80 €** par mois

Validité des droits : jusqu'à fin de validité de votre attestation CMUC

Pièces à fournir en agences TCL :

- > Attestation de la CMUC établie par la CPAM ou la CMSA ou le RSI.

→ VOS AGENCES TCL

Horaires susceptibles de modification, selon certaines périodes de vacances scolaires.

BELLECOUR

MéTRO ligne A - Lyon 2°

7h30 à 18h30 du **lundi**

au vendredi inclus.

9h à 12h et 13h30 à 17h le **samedi**.

9h à 12h et 13h45 à 17h

en période de vacances scolaires.

BONNEVAY

Gare routière de Bonnevey - Villeurbanne

7h30 à 18h30 du **lundi**

au vendredi inclus.

9h à 12h et 13h30 à 17h le **samedi**.

9h à 12h et 13h45 à 17h

en période de vacances scolaires.

CROIX-ROUSSE

18, place de la Croix-Rousse Lyon 4°

7h30 à 18h30 du **lundi**

au vendredi inclus.

9h à 12h et 13h30 à 17h le **samedi**.

9h à 12h et 13h45 à 17h

en période de vacances scolaires.

GIVORS

2, rue Roger Salengro 69700 Givors

12h à 18h30 le **lundi**.

9h15 à 12h15 et 14h à 18h30

du **mardi au vendredi**.

Fermé le **samedi**.

GORGE DE LOUP

MéTRO ligne D - Lyon 9°

7h30 à 18h30 du **lundi**

au vendredi inclus.

9h à 12h et 13h30 à 17h le **samedi**.

9h à 12h et 13h45 à 17h

en période de vacances scolaires.

GRANGE BLANCHE

MéTRO ligne D - Lyon 3°

7h30 à 18h30 du **lundi**

au vendredi inclus.

9h à 12h et 13h30 à 17h le **samedi**.

9h à 12h et 13h45 à 17h

en période de vacances scolaires.

HÔTEL DE VILLE

5, rue de la République - Lyon 1°

7h30 à 18h30 du **lundi**

au vendredi inclus.

9h à 12h et 13h30 à 17h le **samedi**.

9h à 12h et 13h45 à 17h

en période de vacances scolaires.

PART-DIEU

11, bd Vivier Merle - Lyon 3°

7h30 à 18h30 du **lundi**

au vendredi inclus.

9h à 12h et 13h30 à 17h le **samedi**.

9h à 12h et 13h45 à 17h

en période de vacances scolaires.

PERRACHE

Gare routière de Perrache - Lyon 2°

7h30 à 18h30 du **lundi**

au vendredi inclus.

9h à 12h et 13h30 à 17h le **samedi**.

9h à 12h et 13h45 à 17h

en période de vacances scolaires.

VIEUX LYON

MéTRO ligne D - Lyon 5°

10h à 12h30 et 14h à 17h

du **lundi au vendredi** inclus.

9h à 12h et 13h30 à 17h le **samedi**.

10h à 12h et 13h45 à 17h

en période de vacances scolaires.



Pour en savoir plus



Allô TCL **0820 42 7000**
(0,12 €/mn depuis un poste fixe)

- De 6h30 à 19h30 du **lundi** au **vendredi**.
- De 7h à 19h le **samedi**.
- De 7h30 à 18h30 du **lundi** au **vendredi** et 8h à 18h le **samedi**, selon certaines périodes de vacances scolaires.



Internet **www.tcl.fr**



Service clients

19, boulevard Vivier Merle
69003 Lyon

